



F3 Evaluation et planification

Pendant la période 2025-2028, le Parc réalisera annuellement le bilan de ses activités. Il devra préparer la convention-programme 2029-2032 dès l'année 2027. Les conventions-programme (comme ce présent document) définissent précisément les projets qui seront menés et forment le document déclenchant les soutiens financiers des cantons de Berne et de Neuchâtel ainsi que de la Confédération.

DESCRIPTIF

Le Parc contrôle et rend compte annuellement des prestations réalisées par rapport aux prévisions.

Il établit la demande pour la nouvelle convention programme en 2027.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

F.3 : Elaborer les planifications et évaluations pour des projets pertinents et soutenus par les autorités et les autres partenaires.

- Le territoire du Parc met en œuvre collectivement un projet de territoire articulé autour du développement durable.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est l'outil stratégique du Parc. Il permet de faire le bilan annuel, d'orienter les axes stratégiques à venir, de mobiliser les moyens financiers de la convention-programme.

Lien avec d'autres projets

Par définition, lien avec tous les autres projets.

ETAT DU PROJET

Un rapport d'activités est distribué annuellement à plus de 600 adresses depuis 2020. Il est produit en français et en allemand. Son élaboration se base sur un suivi précis des prestations réalisées (qualitatif et quantitatif).

Le Parc a développé en interne un outil de suivi du degré de réalisation des indicateurs qui lui permet de produire de manière fiable le *reporting* annuel auprès des cantons et de la Confédération.

Le Parc assure un enregistrement cartographique de toutes ses activités de terrain.



EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les bilans annuels sont bien établis. La prochaine convention-programme est développée sur la base des actions menées.

Prestations 2020-2024

F3.01 Bilan annuel

Bilan des activités relevées en continu.
Rapport annuel d'activités.
Saisie des indicateurs annuels.

Indicateurs opérationnels

F3.1 annuel : Un rapport d'activités est publié en version française et en version allemande

F3.02 Convention-programme 2029-2032

Le Parc élabore sa convention-programme 2029-2031 en intégrant une consultation de ses organes de gouvernance et des organismes partenaires.

F3.2 2027 : La nouvelle planification 2029-2032 est élaborée

Indicateurs pour la convention-programme

Indicateurs globaux

F.3a annuel : un rapport d'activités en version française et en version allemande est élaboré.

F.3b 2027 : La convention-programme 2029-2032 est établie.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Fabien Vogelsperger, directeur, 5% EPT
- Nicolas Sauthier, responsable de la communication, 5%

Ces taux correspondent à l'activité continue de suivi et d'élaboration des rapports annuels

L'élaboration de la convention-programme est ponctuelle et mobilise plus largement toute l'équipe. Ce travail d'élaboration nécessite un équivalent plein temps de 30% (direction et responsables de projets) durant les 12 mois de préparation.

Partenaires

- Tous les principaux partenaires du Parc sont concernés et sont consultés pour réaliser le bilan des actions menées et préparer la convention-programme. En particulier les communes et les associations régionales d'importance dans les domaines de la protection de la nature, du développement régional et rural, de l'agriculture, de l'économie, du tourisme, de l'éducation, de la culture.
- Services cantonaux, Réseau des parcs suisses, SCNAT, OFEV pour, d'une part, l'identification et le relevé d'indicateurs, une évaluation générale qualitative du Parc en vue du renouvellement de la Charte d'autre part.

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Toutes les planifications d'aménagement, les outils de planification ou stratégie des communes et partenaires régionaux.
- Les instruments de l'OFEV pour la politique des parcs.

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Bilan annuel

Préparation de la convention-programme 2029-2032

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	20'000	20'000	56'000	20'000	116'000
F3.01 Bilan annuel	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
F3.02 CP 29-32	0	0	36'000	0	36'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	20'000	20'000	56'000	20'000	116'000
RESSOURCES FINANCIERES	20'000 100%	20'000 100%	56'000 100%	20'000 100%	116'000 100%
Confédération « parcs »	10'000 50% *	10'000 50%	28'000 50%	10'000 50%	58'000 50%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	4'000 20%	4'000 20%	12'000 21%	4'000 20%	24'000 21%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	2'000 10%	2'000 10%	4'000 7%	2'000 10%	10'000 9%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	4'000 20%	4'000 20%	12'000 21%	4'000 20%	24'000 21%
Communes et membres	4'000	4'000	12'000	4'000	24'000
Soutiens affectés sur projet	0		0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	0		0	0	0
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par le Parc	0% *	0%	0%	0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers	0%	0%	0%	0%	0 0%